



Règlement

Tournoi de pétanque

- Article 1 Les matchs se jouent en doublette, c'est-à-dire par équipe de 2.
- Article 2 Chaque joueur ne peut jouer qu'avec une seule équipe.
- Article 3 Chaque joueur dispose de 3 boules chacun.
- Article 4 L'équipe qui entamera la partie sera définie par tirage au sort.
- Article 5 L'équipe qui lancera le cochonnet choisit le point de départ en traçant sur le sol un demi-cercle que personne ne pourra dépasser.
- Article 6 Le cochonnet doit se trouver entre 6 mètres minimum et 10 mètres maximum, et au minimum à 50 cm des bords du terrain.
- Article 7 Tant que le point est à une équipe, c'est l'autre qui joue tant qu'elle n'a pas repris le point.
- Article 8 Si le cochonnet touche le bord du terrain ou passe par-dessus, la manche en cours est à rejouer.
- Article 9 Si une ou plusieurs boules touchent le bord du terrain ou passe par-dessus, elles sont annulées et doivent être retirées du terrain.
- Article 10 L'équipe qui marque le point est celle qui à la boule la plus proche du cochonnet. Si deux boules les plus proches appartiennent à la même équipe, celle-ci se verra attribuer deux points. Et ainsi de suite avec trois boules, quatre, cinq, six.
- Article 11 La première équipe à atteindre 11 unités gagne le match.
- Article 12 Chaque équipe qui gagne un match reçoit 2 points et l'équipe perdante 0 point.
- Article 13 Le classement des équipes s'établira de la manière suivante :
A) Aux points
B) Confrontation directe
C) Différence d'unités
- Article 14 L'arbitre est souverain sur une partie. Ses décisions sont indiscutables.
- Article 15 Les organisateurs du tournoi déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.
- Article 16 Les responsables des équipes participent à la bonne marche du tournoi en faisant respecter ces règles par leurs joueurs

Nous vous souhaitons un bon tournoi sous le signe du

Fair Play

Les organisateurs du Trophée AGO